

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

Δ) SECRET N°93-418 /MFPRA/DGFP/DGCA/SR.-
portant versement reclassement et
nomination de Monsieur LEBALOLA NGUI
NGOUBI (Paulin) Assistant Sanitaire
des Cadres de la Catégorie A Hiérar-
chie II des Services Sociaux (Santé
Publique)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS .-

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant re-
fonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E
(Actuellement A.B.C.D) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1963 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres de
fonctionnaires de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant
le Statut des cadres de la catégorie A, des Services Administra-
tifs et Financiers SAF ;
(/u le décret N°67/50/FP/BE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrières administratives et reclassements
notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les
modalités de changement de Spécialité applicables aux
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du
5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonction-
naires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatifs aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révi-
sions des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/41 du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

D.G.C.F.

(/u l'arrêté n° 698/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 18 Mars 1987 Autorisant Certains Fonctionnaires des Services Sociaux (Santé et Enseignement) à suivre un Stage de Formation à l'Ecole Supérieure du Parti de Brazzaville en tête: NTHOMBO Jean Jacques (Régularisation);

(/u l'arrêté n° 1397/MTJTF/DGFP/DGCA/SAV du 24 Juillet 1992 portant promotion au titre de l'année 1989 de certains Assistants Sanitaires des Cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo en tête MALANDA Marcel ;

(/u la Lettre n° 15/DGSP/DAF/SP du 5 Janvier 1993 de la Directrice Administrative et Financière au Ministère de la Santé, de la Population et des Affaires Sociales transmettant le dossier de l'intéressé.

SECRET

Article 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur LEBALOLANGUI-NGOUBI (Paulin) Assistant Sanitaire de 6° échelon, indice 1090 des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie II des Services Sociaux (Santé-Publique) en service à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) Filière : Sciences et Techniques Administratives, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les Cadres des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 4° échelon, indice 1110. ACC = Néant.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 6 Janvier 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son Stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 septembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO .-

- Général Jacques Joachim YANDOMBY OPANGO .-

AMPLIATIONS .-

- JORS..... 1
- DGFP/DGCA..... 3
- DGFP/DGCA..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 2